

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Enfance-jeunesse – Gestion et exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal à Michelbach-le-Bas : revalorisation des tarifs applicables aux familles

(DELIBERATION n°2022-228)

Le 23 juillet 2021, SAINT-LOUIS Agglomération a conclu avec l'association LA CLEF de Bartenheim, un contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal à Michelbach-le-Bas pour une durée de cinq (5) années à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le contrat de concession de service public prévoit la possibilité pour le Concessionnaire de réévaluer les tarifs applicables aux familles, dans la limite de 5% maximum par an. Compte-tenu de l'augmentation globale des charges de l'Association (notamment liées à l'augmentation des coûts de fonctionnement résultant de la hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation du coût des repas et de la prise en compte de revalorisations salariales), le Concessionnaire propose une nouvelle grille tarifaire, jointe en annexe à la présente délibération.

Cette nouvelle grille tarifaire, applicable au 1^{er} janvier 2023, inclut ainsi :

- Une augmentation généralisée des tarifs de 5% (arrondie au supérieur) ;
- La modification des tranches de revenus 3 et 4, incluant désormais un palier à 52 800 € au lieu de 54 000 € initialement, conformément aux tranches de revenus appliquées au niveau national par la CAF ;
- Une réduction financière pour les familles inscrivant leur(s) enfant(s) pour une semaine complète.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire applicable aux familles pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunal telle que proposée par le Concessionnaire et annexée à la présente délibération, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

